



Nieuil 87

MAIRIE de NIEUL

87510

Tel 05.55.75.80.23

PM-2026/88

EXTRAIT

ARRETES du MAIRE

Déménagement

21 Rue des Prés Mous
VC 10

Circulation alternée

Stationnement interdit

Le 17 novembre 2026

Affiché en mairie

27 OCT. 2026

La Maire de la Commune de Nieuil (Haute Vienne),

- Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-5, R411-7, R411-8 et R412-30 ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
- Vu la demande faite par l'entreprise SAS DEMENAGEMENTS HUBERT FRAISSEIX, représentée par Monsieur Sébastien FRAISSEIX, domiciliée à Limoges (87000) 5 rue Santos Dumont, concernant le stationnement d'un monte-meubles pour un déménagement, au niveau du 21 Rue des Prés Mous ;

ARRETE :

ARTICLE 1

En raison d'un déménagement, le stationnement sera interdit sur la Voie Communale n° 10 « Rue des Prés Mous » au niveau du numéro 21, à l'exception de deux véhicules légers et d'un monte-meuble de l'entreprise SAS DEMENAGEMENT HUBERT FRAISSEIX, la circulation sera alternée et s'effectuera par panneaux B15 / C18.

ARTICLE 2

Cette autorisation s'appliquera le 17 novembre 2026 pendant la durée du déménagement.

ARTICLE 3

La signalisation correspondante aux prescriptions de l'article 1, sera mise en place, surveillée, entretenue et déposée par les soins et aux frais de SAS DEMENAGEMENTS HUBERT FRAISSEIX, représentée par Monsieur Sébastien FRAISSEIX, domiciliée à Limoges (87000) 5 rue Santos Dumont conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie signalisation temporaire).

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- Monsieur le Capitaine de la communauté de brigade de gendarmerie de Aix sur Vienne et Nieuil
- l'entreprise SAS DEMENAGEMENTS HUBERT FRAISSEIX,
- Service Dép. Incendie et Secours de la Haute-Vienne,
- SAMU

À Nieuil, le 26 octobre 2026,

Laurent BILA,

Maire

